

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

COMMUNE DE BEAUMONT-MONTEUX

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Beaumont-Monteux ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le trésorier.

Le compte administratif 2019 a été voté le 09 mars 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Le budget primitif 2019 a été voté le 25 mars 2019 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget se caractérise par :

- une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- des recettes de gestion marquées par : - une baisse des dotations de l'Etat ; - le maintien des taux de fiscalité communale en limitant le recours à l'emprunt ;
- un programme d'investissement équilibré par les reports des années précédentes et le recours aux subventions.

Le budget 2019 a été élaboré sans aucune hausse des taux de fiscalité malgré la baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, des diverses subventions, des revenus des immeubles communaux (loyers, location salles).

Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 1 149 416,21 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de

matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 918 608,60 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2019, la capacité d'autofinancement est de 286 505,55 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section Fonctionnement année 2019 :

On constate que les dépenses de fonctionnement (dépenses réelles et opération d'ordre) ont augmenté en 2019 de 6,6% par rapport à 2018.

Dépenses de fonctionnement		Budget 2019 (BP + DM)	Réalisé 2019
011	Charges à caractères générales	404 105,00 €	324 079,49 €
012	Charges de personnels et frais assimilés	409 750,00 €	358 478,50 €
014	Atténuation de produits	2 000,00 €	675,00 €
65	Autres charges de gestion courante	205 930,00 €	172 827,67 €
66	Charges financières	6 000,00 €	5 850,00 €
67	Charges exceptionnelles	11 433,00 €	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 800,00 €	
Total des dépenses réelles		1 042 018,00 €	862 910,66 €
042	Opérations d'ordre entre sections	55 699,00 €	55 697,94 €
023	Virement à la section d'investissement	442 027,00 €	
Total des dépenses d'ordre		497 726,00 €	
TOTAL		1 539 744,00 €	918 608,60 €

Recettes de fonctionnement		Budget 2019 (BP + DM)	Réalisé 2019
013	Atténuation de charges	2 000,00 €	1 251,75 €
70	Ventes produits, prestations services....	15 000,00 €	16 988,19 €
73	Impôts et taxes	929 832,00 €	974 417,22 €
74	Dotations et participations	47 209,00 €	56 212,86 €
75	Autres produits de gestion courante	76 999,53 €	95 486,65 €
76	Produits financiers	2,00 €	2,75 €
77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	5 056,79 €
Total des recettes réelles		1 073 042,53 €	1 149 416,21 €
042	Opérations d'ordre entre sections		
Total des recettes d'ordre			
002	Reprise des résultats antérieurs	466 701,47 €	466 701,47 €
TOTAL		1 539 744,00 €	1 616 117,68 €

Les trois principaux types de recettes de la commune en 2019 sont :

- Les impôts locaux et les taxes (974 417,22 €) notamment la dotation de compensation de 486 449 € versée par Arche Agglo
- Les dotations versées par l'Etat (56 212,86 €)
- Les autres produits de gestion courante (loyers, location de salles) (95 486,65 €)

c) La fiscalité Année 2019

Concernant les ménages, les taux d'imposition locaux ont été maintenus en 2019 :

Taxe d'Habitation = 3,25 %

Taxe Foncière sur le Bâti = 9,70 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti = 19,74 %

Les taux restent inchangés depuis 2012.

Concernant les entreprises, la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est perçue par la communauté d'agglomération Arche Agglo.

Le produit de la fiscalité locale s'élève à 279 226 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat sont en constante diminution.

(pour notre commune : Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 4 324 € ; 2018 : 12 972 € ; 2017 : 19 950 € ; 2016 : 36 832 € ; 2015 : 56 305 € ; 2014 : 79 580 € ; 2013 : 86 981 €)

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Une vue d'ensemble de la réalisation de la section d'Investissement année 2019

Dépenses d'investissement		Budget 2019 (BP + DM)	Réalisé 2019
20	Immobilisations incorporelles	26 000,00 €	19 028,28 €
204	Subventions Equipements	32 400,00 €	19 998,31 €
21	Immobilisations corporelles	356 000,00 €	120 419,48 €
23	Immobilisations en cours	236 826,00 €	28 308,60 €
16	Emprunts et dettes assimilés	33 000,04 €	29 024,54 €
Total des dépenses réelles		684 226,04 €	216 779,21 €
040	Opérations d'ordre entre sections		
041	Opérations patrimoniales		
001	Déficit antérieur reporté	181 026,96 €	
TOTAL		865 253,00 €	216 779,21 €

Recettes d'investissement		Budget 2019 (BP + DM)	Réalisé 2019
13	Subventions d'investissement	27 000,00 €	1 500,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	4 000,04 €	2 275,46 €
10	Dotations Fonds Divers Réserves	336 526,96 €	381 307,37 €
21	Immobilisations corporelles		0,00 €
Total des recettes réelles		367 527,00 €	385 082,83 €
021	Virement de la section de fonctionnement	442 027,00 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations		
040	Opérations d'ordre entre sections	55 699,00 €	55 697,94 €
041	Opérations patrimoniales		
Total des recettes d'ordre		497 726,00 €	55 697,94 €
Total des recettes		865 253,00 €	440 780,77 €
001	Excédent antérieur reporté		
TOTAL		865 253,00 €	440 780,77 €

Les dépenses d'investissement 2019 représentent 216 779,21 €.

Les recettes d'investissement 2019 représentent 440 780,77 €.

Les crédits inscrits au budget 2019 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2019 sont distingués dans le Compte Administratif dans une colonne « restes à réaliser » (dépenses engagées non mandatées). Ainsi 311 000 € de travaux sont reportés de 2019 sur 2020. Ces crédits permettront le démarrage de travaux en début d'année 2020, sans attendre le vote du budget primitif 2020.

Au même titre que les dépenses, certaines recettes qui n'ont pas été perçues en 2019 peuvent être reportées, par le biais des restes à réaliser (recettes certaines - titres non émis), à l'exercice suivant. Elles s'élèvent à 27 000 €.

c) Les principaux projets inscrits au budget de l'année 2019 :

- Voirie communale
- Démarrage de l'opération « Réhabilitation du Restaurant scolaire et extension des garages municipaux »
- Révision du PLU

d) Etat de la Dette

Le remboursement du capital des emprunts en cours de la commune représente 27 889,51 €.

Fait à Beaumont-Monteux, le 30 avril 2020

Le Maire,

SENECLAUZE Bruno